

COMMUNIQUÉ DU SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS GENEVOIS

**Harcèlement sexiste et sexuel - Le DIP préfère garder un directeur de cycle d’orientation dénoncé que protéger les employé.e.s victimes**

Le Syndicat des services publics région Genève a appris dans la presse l’affaire de «Monsieur X», directeur d’un cycle d’orientation mis en cause pour harcèlement sexiste et sexuel dans un rapport du Groupe de confiance de l’État. Ce ne sont pas moins de 16 témoins qui ont été auditionné.e.s l’accusant notamment : de remarques homophobes, de propos à caractères sexuels et sexistes, ou encore de diffusion de vidéos inopportunes, ceci de manière répétée durant plusieurs années. Dans son rapport le Groupe de confiance établit que les agissements de Monsieur X étaient « susceptibles» de générer un climat hostile et mettre mal à l’aise ses collaborateur.ices. La Conseillère d’État prend acte et constate les violences commises dans un rapport. Pourtant, aucune sanction ne sera mise en place à l’égard du directeur par le département. Il a été décidé qu’il serait transféré dans un autre cycle d’orientation, après une procédure qui a trop duré. Le personnel n’a eu connaissance que d’un échange mystérieux entre deux directeurs de CO, mais n’a bénéficié d’aucune explication. Le DIP n’a pas été transparent avec les personnes concernées.

Le DIP préfère maintenir en emploi un cadre qui est pourtant accusé dans un rapport par 16 témoins, plutôt que de mettre en place une politique de zéro tolérance contre les violences sexistes et LGBTQIophobes, ainsi qu’en remplissant son devoir de protection de ses employé.e.s. En effet, même si un employeur doit garantir la confidentialité quant à une affaire de ce type, il n’est certainement pas tenu de garder ce cadre supérieur en emploi. La DGEO, en tant qu’employeur doit protéger la personnalité et la santé de tou.te.s ses employé.e.s. Il est d’ordre syndical et féministe, d’écarter un cadre accusé de tels comportements intolérables. Le replacer ailleurs, au même poste, est complice des probables futurs actes qu’il commettra face à l’impunité dont il bénéficie. **La commission féministe du SSP exprime sa solidarité envers les victimes du directeur et dénonce le traitement de faveur obtenu par ce cadre supérieur.** « La tolérance zéro doit s’appliquer à tou.te.s, d’autant plus aux cadres, au vu de leurs responsabilités» témoigne une enseignante membre du syndicat SSP.

Un courrier de notre syndicat a été envoyé à la DGEO, la Conseillère d’État et aux ressources humaines afin de dénoncer le transfert de l’employé par le département. **«** Après la courageuse libération de la parole depuis le mouvement *me too*, les victimes osent enfin dénoncer les violences sexistes et sexuelles qu’elles ont longtemps subit en silence. Nous aurions pu imaginer que la direction étatique soit exemplaire, choisissant de protéger celles et ceux qui subissent une oppression, allant de les empêcher à faire leur travail, jusqu’à subir des violences sexistes qui les tuent. Malheureusement, la direction et la Conseillère d’Etat ont choisi de les humilier, participant à taire l’espoir que nous avons toutes que les choses changent. » dénonce Camille Cantone, secrétaire syndicale en charge de la commission féministe.

A la veille du 25 novembre, journée internationale des luttes contre les violences sexistes et sexuelle, nous constatons que le sexisme institutionnel a de beaux jours devant lui.

Genève, le 24.11.2022